



**Séance du Conseil Municipal de DIZY  
Du 18 juin 2024 à 18 H 30**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

---

Sur convocation du 11 juin 2024 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 18 juin 2024 dans la salle du Conseil, pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 21 mai 2024
- Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, la crèche, et les accueils de loisirs
- Création de poste (avancement de grade)
- Contrat de location jardins communaux
- Questions diverses

**Présents :** M. CHIQUET Antoine, Mme LAFOREST Maryline, Mme BERTHIER lise, M. ROUSSEAU Bernard, Mme VAUTRAIN Béatrice, Mme ANDRY Marie-Christine, M. BRUNEL Régis, M. BERNARD Benoit, Mme DIART Sylvie, M. DUMAS David, Mme GOBANCÉ Gaëtane.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

M. LOURDELET François, pouvoir à Mme BERTHIER Lise  
Mme ROUSSEAU Sylvie, pouvoir à M. ROUSSEAU Bernard  
M. TELLIER Michel, pouvoir à M. CHIQUET Antoine  
Mme CUGNART Odile, pouvoir à Mme LAFOREST Maryline  
M. LAGARDE Valentin, pouvoir à Mme DIART Sylvie.

**Absents excusés :**

M. VELTZ Patrice  
M. LORENTZ Florian

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sylvie DIART est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h40 et constate que le quorum est atteint avec 11 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

**Approbation du PV de la séance du 21 mai 2024**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 21/05/2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

**D2024.25 : Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, la crèche, et les accueils de loisirs**

Vu les articles L1111-1, L1111-2 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 du Code de la Commande publique (procédure adaptée),

Vu les articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande publique (accords-cadres),  
Considérant, l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil d'acheteur le 07/05/2024, avec un retour des offres prévu pour le 07/06/24 à 12h00,  
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 10/06/2024,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, la crèche, et les accueils de loisirs avec la Société API RESTAURATION sis ZAC Croix Blandin, 20 rue du capitaine Madon, 51 100 REIMS  
**PRECISE** que les prix unitaires du marché sont répartis comme suit :

	€ H.T.	T.V.A. - 5%	€ T.T.C.
<i>Repas maternelle</i>	3,59	0,20	3,79
<i>Repas élémentaire</i>	3,70	0,19	3,89
<i>Repas adulte</i>	5,12	0,26	5,38
	€ H.T.	T.V.A. - 5%	€ T.T.C.
<i>Goûter péri/extrascolaire</i>	0,69	0,03	0,72
<i>Briquette lait 20 cl</i>	0,58	0,03	0,61
<i>Repas bébé</i>	3,50	0,18	3,68
<i>Repas moyen</i>	3,75	0,19	3,94
<i>Repas Grand</i>	3,98	0,20	4,18
<i>Goûter bébé/moyen</i>	0,77	0,04	0,81
<i>Goûter grand</i>	1,06	0,05	1,11
<i>Barquette diversification alimentaire 250g</i>	2,50	0,13	2,63
<i>Biscuits type boudoirs – 190 pièces</i>	25,39	1,27	26,66

**FIXE** la durée du marché à 2 ans reconductible une fois

**AUTORISE** M. le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération

**Résultat du vote Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

**D2024.26 : Contrat de location jardins communaux**

Vu les articles L1111-1, L1111-2 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de de l'adjoint au Maire délégué aux travaux, bâtiments communaux et urbanisme, Monsieur le Maire propose la revalorisation du loyer annuel pour la location des jardins communaux (pour mémoire loyer fixé par délibération n°2012.49 du 11/09/2012 à 30€ annuel).

Il suggère également d'apporter les modifications et/ou précisions suivantes au Règlement d'occupation des jardins communaux à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

✓ *Article 4.6 – Arrosage : Les deux robinets de puisage sont destinés **UNIQUEMENT** au remplissage d'arrosoir ou de récipient d'une capacité maximum de 50 litres.*

*L'eau potable et l'eau pluviale récupérée ne sont pas distribuées au niveau des jardins.*

*Toute installation fixe d'arrosage automatique raccordée sur les robinets de puisage est interdite. La commune met à disposition gracieusement la capacité de récupération d'eau de pluie. En dehors de cette récupération (cuve vide) les besoins en eau d'arrosage sont à la charge des locataires.*

*Ceux-ci sont autorisés à installer au niveau des toitures du cabanon des systèmes personnels de récupération des eaux pluviales avec revêtement extérieur esthétique.*

✓ *Article 6.1 – Départ à l'initiative du bénéficiaire : Tout bénéficiaire peut mettre fin à l'occupation de la parcelle sous réserve de respecter un délai de préavis d'un mois. Un courrier recommandé avec accusé de réception devra être adressé à la mairie ou remis au secrétariat contre récépissé de dépôt.*

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de fixer le loyer annuel des jardins communaux à 50€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECIDE** de compléter le Règlement d'occupation des jardins communaux comme précisé ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**CHARGE M.** Le Maire de l'ensemble des formalités pour l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

#### D2024-27 : Création de poste - Avancement de grade

Vu les articles L1111-1, L1111-2 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2024, Monsieur le Maire demande la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal à partir du 01/07/2024.

En contrepartie le comité social territorial placé auprès du Centre de gestion sera saisi d'une demande de suppression de l'emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise à partir de la même date.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

**PRESCICE** qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié de la manière suivante :

Filière :                      Technique

Cadre d'emplois :        Agent de maîtrise

Grade :                    Agent de maîtrise                      Ancien effectif : 1      Nouvel effectif : 0

Grade :                    Agent de maîtrise principal      Ancien effectif : 0      Nouvel effectif : 1

**CHARGE M.** le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0**

**Tableau des effectifs 01/07/2024**

<i>Filière</i>	<i>Cadre d'emploi</i>	<i>Grade/Emploi</i>	<i>Cat</i>	<i>Postes Ouverts</i>	<i>Postes Pourvus</i>	<i>Non pourvus</i>	<i>Nb d'heures</i>
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	ATTACHES	Attaché territorial	A	1	1		35
	REDACTEURS	Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1		35
		Rédacteur	B	1	1		35
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif Principal 1ère cl	C3	1	1		35
		Adjoint administratif principal 2ème cl	C2	1		1	35
		Adjoint administratif	C1	1	1		28
		Adjoint administratif	C1	1	1		4
	Adjoint administratif	C1	1	1		17,5	
FILIÈRE TECHNIQUE	AGENT DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise principal	C	1	1		35
		Agent de Maîtrise	C	1		1	
	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique principal 1° cl	C3	1	1		35
		Adjoint Technique principal 1° cl	C3	1	1		35
		Adj.Techn principal de 2ème cl	C2	1	1		35
		Adjoint technique	C1	1	1		35
		Adjoint technique	C1	1	1		35
		Adjoint technique	C1	1	1		17,5
		Adjoint technique	C1	1	1		30
		Adjoint technique	C1	1	1		28,00
Adjoint technique	C1	1	1		35,00		
FILIÈRE CULTURELLE	ADJOINTS DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine principal 1ère cl	C3	1	1		35
FILIÈRE MEDICO SOCIALE SANITAIRE ET SOCIALE	ASSITANT SOCIO-EDUCATIF	Assistante socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1	35
	Infirmière en soins généraux	Infirmière en soins généraux	A	1	1	0	35
	AUXILLIAIRES DE PUERICULTURE	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1		35
		Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1		35
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1		35
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1		35
	ATSEM	ATSEM principal 1ère cl	C	1	1		35
FILIÈRE ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION	Adjoint d'animation principal 1ère cl	C3	1	1		35
		Adjoint d'Animation principal 2°cl	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation principal 2°cl	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1	1		35
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1	1		10
		Adjoint d'Animation territorial	C1	1		1	35
<b>TOTAUX</b>				<b>36</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>31,857</b>

*En rouge poste à supprimer après avis du CST*

### D2024-28 : Création de poste (besoin occasionnel)

Vu les articles L1111-1, L1111-2 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Sur proposition de l'adjoint au maire délégué à la voirie, aux espaces verts et à l'environnement, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour la création d'un emploi non permanent, sur le grade d'adjoint technique territorial, pour accroissement temporaire d'activité à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 2 semaines sur une période de 2 mois, ayant pour mission la réalisation du diagnostic de la signalisation horizontale et verticale de la commune.

Cette tâche ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer le diagnostic de la signalisation horizontale et verticale de la commune, par suite de l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée maximale de 2 semaines sur une période de deux mois.

**PRECISE** que la rémunération sera fixée par référence à l'échelle C1 entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> échelon selon les compétences et expériences, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2024.

**Résultat du vote Pour : 16      Contre : 0      Abstention : 0**

### Questions et informations diverses

- **Agence postale – Fermeture estivale pour cause de congé des agents**

Du samedi 20/07/24 au samedi 10/08/20 inclus

Du jeudi 15/08/24 au samedi 17/08/24 inclus

- **Ressources humaines**

- Déclaration de vacance du poste auxiliaire de puériculture – Poste disponible au 26/08/2024

- Déclaration de vacance du poste d'adjoint polyvalent à la crèche - Poste disponible au 01/11/2024

- Déclaration de vacance de poste ATSEM - – Poste disponible au 01/09/2024

- **Médiathèque**

Proposition de recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) pour faire face à l'indisponibilité d'un agent titulaire.

- **Pompe à chaleur - MDA**

Mise sous tension de la PAC le 14 /06/24 (demandée par MITUSBISHI)

Mise en service prévue le 17/06/24 (retardée)

- **Services techniques**

Achat d'une sarleuse mécanique pour l'entretien du cimetière pour un montant TTC de 2 134 €.

- **Voirie zone d'activités des Bas Jardins**

Intervention de l'entreprise Eurovia pour réparation de la voirie zone des Bas jardins entre le 12/06 et le 21/06 (prise en charge CCGVM).

- **Voirie rue du colonel Fabien**

Finalisation du marquage au sol rue colonel Fabien le 04/06/2024

- **Feux tricolores avenue du général Leclerc**

Pannes qui interviennent souvent par temps humide.

Elles proviennent systématiquement du matériel de visualisation, qui est vétuste.

Des réparations provisoires permettent de remettre en service le carrefour, mais il sera nécessaire de remplacer les lanternes (devis en attente).

- **Notification FCTVA**

Notification FCTVA 2024 au titre des dépenses 2023 soit 89 941,50 € (pour mémoire inscrit au BP24 = 76 473€)

- **Concours communal de fleurissement**

	<b>Catégorie 1 : Maisons avec jardin.</b>	<b>Catégorie 2 : Façades</b> (fenêtres, balcons, terrasses et jardinets fleuris),	<b>Catégorie 3 : Potagers et vergers</b> (pratique du jardinage, organisation, diversité des légumes cultivés et la pratique de la permaculture)	<b>Coups de cœur du jury</b> (3 maximum)
Nombre d'inscriptions	3 foyers	2 foyers	/	
Composition du jury de fleurissement	M. Laforest, R. Brunel, X. Thomas			
Date de passage du jury	Jeudi 13 juin 2024 Un 2 <sup>ème</sup> passage pour les fleurissements plus tardifs est prévu			
Remise des prix	Vœux du maire 2025			

- **Opération Nettoyons la Nature**

Opération organisée par les Centre E. LECLERC les 27/28 et 29 septembre 2024.

Pour l'obtention d'un kit de nettoyage complet, une inscription est requise avant le 30/06/24.

Renseignements : [www.nettoyonslanature.leclerc](http://www.nettoyonslanature.leclerc)

Numéro Cristal 09 69 39 94 00

- **Opération villages et coteaux propres**

Organisée par la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, l'opération Village et Coteaux propres est une opération de sensibilisation active et participative qui donne aux collectivités, aux associations, aux groupements de vignerons et à la population la possibilité de rendre leur environnement plus propre et plus accueillant.

La 11<sup>ème</sup> édition aura lieu samedi 5 octobre 2024 à Dizy.

- **Distribution VFA**

Distribution par les élus.

Les documents seront disponibles à partir de jeudi 20/06/24 à la M.D.A.

▪ Tableau tenue du bureau de vote – Elections législatives

1<sup>er</sup> tour 30/06/2024

2<sup>ème</sup> tour 07/07/2024

La séance est levée à 19h30

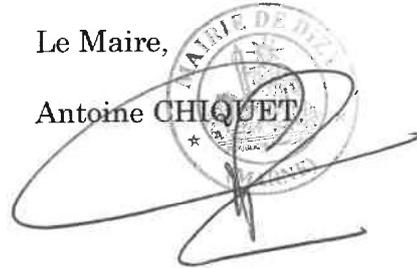
La secrétaire,

Sylvie DIART.

Handwritten signature of Sylvie Diart in black ink, written over the printed name.

Le Maire,

Antoine CHIQUET

Official stamp of the Mayor of Bellême, France, with a handwritten signature in black ink written over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELLEME', 'FRANCE', and 'ANTOINE CHIQUET'.